

Objet	: Modifications et mises à jour au sein de l'organisation de la direction générale des Services à l'Économie et du Réseau (DGSER)
répertoriée section (s)	: 2.1. : Gestion de la Monnaie Fiduciaire (D02) - Structure et organisation ; 6.1. : Présence de place (D06) - Structure et organisation
Source	: Cabinet de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau 01 42 92 25 11
date de mise en application	: 3 février 2020
références des textes modifiés ou complétés	: C 2019-03
références des textes abrogés	: néant

Exposé des motifs :

Les modifications suivantes sont introduites dans la C-2019-03 du 26 mars 2019.

Au sein de la direction des Affaires fiduciaires (§ 2.5 page 5), le service Système d'information fiduciaire (SIF) est transféré au sein de la direction DIESE (cf. ci-dessous). Les activités du service Déploiement de la modernisation des caisses pérennes (DCP) fusionnent avec celles du service de Pilotage et de Contrôle des activités fiduciaire (PCAF). Le service DCP est supprimé (§ 2.5.6 page 6). À l'article 2.5.1 est ajouté un paragraphe rédigé comme suit : « Il coordonne les projets locaux de modernisation des caisses de la Banque et veille notamment à ce que les aménagements des espaces de travail, les équipements logistiques et de tri et les applicatifs informatiques qui sous-tendent l'organisation cible soient adaptés et opérationnels dans chaque caisse modernisée. Il veille également à la formation des futurs utilisateurs et à la bonne gestion du changement jusqu'au démarrage de la nouvelle organisation. Il accompagne le management local dans la réalisation de ses missions de formation à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les caisses et est responsable de l'École du fiduciaire de l'Université Banque de France. ».

Dans cette même direction, le pôle programme « Paris La Courneuve » et le centre fiduciaire de Paris sont supprimés. Les articles 2.5.7 et 2.5.8 page 7 sont de ce fait supprimés.

Au sein de la direction des Entreprises (§ 2.6), le service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE) est transféré au sein de la nouvelle direction DIESE. Le service de Promotion et réalisation des offres de Services à l'Économie (PROSE) et le service d'Accompagnement au changement et de soutien opérationnel (SACSO) fusionnent et deviennent le « service Organisation et soutien au métier offres de Services à l'économie » (OSMOSE). Ses activités sont exposées comme suit : « Il a pour mission de concevoir, de faire évoluer et de diffuser une offre de services à disposition des acteurs économiques : établissements de crédit et autres acteurs du financement des entreprises, entreprises et collectivités territoriales. Il apporte un soutien opérationnel aux acteurs du métier dans le réseau et, pour ce faire, conçoit des outils de pilotage, de suivi et d'animation. Il prend en charge les actions transversales du métier notamment de communication, de formation et d'organisation. ».

Au sein de la direction des Particuliers (§ 2.7), le service Accueil-Inclusion (§ 2.7.3) est renommé service Accueil, Inclusion financière (SAIF). Le service des Fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers est renommé service Gestionnaire des fichiers d'incidents de paiement (SGFIP). Le secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) (§ 2.7.7.), qui était à la direction des Particuliers, est rattaché à la direction générale. L'équipe projet MODAC est transférée au sein du service PRESTO de la nouvelle direction DIESE.

La direction des grands projets Entreprises et Particuliers (§ 2.8) est renommée direction Informatique des Évolutions pour les Services à l'économie (DIESE). Les développements consacrés à cette direction sont rédigés ainsi : « Elle pilote, coordonne et met en œuvre la modernisation et la maintenance des applicatifs relevant des activités de la DGSE en étroite collaboration avec le réseau et les directions métiers. Elle regroupe :

- le service de Pilotage, Recherche, Solutions transversales et Organisation (PRESTO) qui se substitue au pôle transversal en charge du pilotage du service d'information et qui a pour mission d'exercer toutes les activités inhérentes au pilotage du système d'information de la DGSE et de développer les approches transversales et novatrices. Dans ce cadre :
 - Il établit la stratégie d'évolution en cohérence avec les stratégies métier.
 - Il assure les fonctions de Project Management Office dont la tenue globale du budget informatique et la supervision des fournisseurs.
 - Il apporte son expertise dans l'élaboration des business case des nouveaux projets et assiste les équipes dans la mise en œuvre des méthodes de gestion de projet.
 - Il évalue l'impact des nouvelles technologies et participe aux expérimentations en collaboration avec les métiers.

- Il est chargé des projets d'innovation à caractère transversal et assure, à la demande, les travaux de maîtrise d'ouvrage pour les domaines EDUCFI, Médiation nationale du crédit et direction du Réseau.
- le Service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE) qui a pour mission de gérer le système d'information (opérationnel et décisionnel) du domaine entreprises, d'en contrôler la qualité et la conformité aux règles définies par le service de méthodologie d'analyse des entreprises. Il conduit l'ensemble des travaux de maîtrise d'ouvrage relevant des métiers exercés (services à l'économie, cotation des entreprises, bases d'informations FIBEN, traitements des bilans,...) y compris ceux concernant le Service central des Risques. Il gère les relations techniques avec les fournisseurs de données externes. Il est l'interlocuteur de l'entité en charge de la maîtrise d'œuvre des applications fiduciaires au sein de l'Organisation et Information.
- le service du Système d'information fiduciaire (SIF), qui a pour mission de gérer le système d'information (opérationnel et décisionnel) du domaine fiduciaire. Il regroupe les maîtrises d'ouvrage du système décisionnel et des différentes applications du domaine fiduciaire, en particulier le nouveau système d'information MIDEF (modernisation informatique et de développement des échanges fiduciaires) des caisses du réseau et des nouveaux centres fiduciaires comprenant INTEROP (portail avec la filière), MGA (gestion de l'atelier de tri), REFLEX (gestion des stocks et des mouvements de valeurs) ainsi que MOGES pour gérer les aspects financiers (alimentation des applications teneuses de compte et de la comptabilité générale de la Banque), traiter les valeurs atypiques (billets présumés faux, billets mutilés, etc.) et gérer le guichet des particuliers. Dans ce cadre, il est chargé de la maintenance des applications et de leurs évolutions et assure le support aux utilisateurs. Il est l'interlocuteur de l'entité en charge de la maîtrise d'œuvre des applications fiduciaires au sein de l'Organisation et Information.
- Le service de Maîtrise d'Ouvrage des Services aux particuliers (MOSAR) qui se substitue au service des projets particuliers. Il a pour mission de gérer le système d'information opérationnel pour le domaine des particuliers. Il conduit l'ensemble des travaux de maîtrise d'ouvrage relevant des activités de surendettement, de l'accueil des publics et de la gestion des grands fichiers (FCC, FICP et FNCI). Dans ce cadre, il a en charge la maintenance des applications et leurs évolutions en lien étroit avec les services de la direction des Particuliers. Il est l'interlocuteur de l'entité en charge de la maîtrise d'œuvre de ce périmètre applicatif au sein de l'Organisation et Information.

Enfin, suite à la publication de la décision réglementaire 2019-23 du 7 novembre 2019, les services et activités de la C-2019-03 deviennent une partie I intitulée « I. LE SIEGE » et une deuxième partie est ajoutée à la suite :

« II. LE RESEAU »

1. Organisation territoriale du réseau

Suivant l'organisation territoriale de la République définie par la Loi, le réseau de la Banque de France est structuré autour :

- des directions régionales, à raison d'une par région, qui sont également directions départementales pour les départements du chef-lieu de région ;
- des directions départementales, à raison d'une par département (à l'exception de Paris) situées au chef-lieu de département, rattachées aux directions régionales¹.

Pour tenir compte de certaines particularités locales, la présence de la Banque est complétée par des unités infra-départementales (antennes économiques) qui exercent des activités complémentaires à celles des succursales auxquelles elles sont rattachées.

2. Structures du réseau

2.1. Directions régionales

¹ Par exception, les succursales du Finistère, du Haut-Rhin et de la Marne ne sont pas situées au chef-lieu de département mais à Brest, Mulhouse et Reims.

Elles comportent au moins :

- un service régional de contrôle et de maîtrise des risques, directement rattaché au directeur régional, qui constitue la deuxième ligne de maîtrise des risques de la région,
- un service des affaires régionales qui gère les fonctions transversales de la région en relation fonctionnelle avec les directions du siège compétentes ainsi que les travaux économiques régionaux,
- un pôle dédié à l'analyse et à la cotation des groupes d'entreprises présentant des comptes sous forme consolidée (sauf en Corse),
- une équipe dédiée aux services aux entreprises.

Elles peuvent mettre en place un service d'intérim régional dont les agents ont vocation à conforter les effectifs des différentes unités de la région.

2.2. Directions départementales et directions régionales dans leurs fonctions départementales

Elles comportent au moins un pôle dit « de contact » orienté vers les missions externes de la Banque à destination de tous ses publics (entreprises, particuliers, services de l'État, partenaires de l'éducation financière, collectivités territoriales ...).

À cela s'ajoutent, selon les départements :

- des services de caisse complétés par des cellules de contrôle de leurs activités faisant partie de la deuxième ligne de maîtrise des risques et coordonnées par le service régional de contrôle et de maîtrise des risques²,
- des centres de traitement partagés « entreprises »,
- des centres de traitement partagés « surendettement ».

Les directions départementales supervisent l'activité des unités infra-départementales placées sous l'autorité d'un directeur délégué ainsi que l'activité des antennes de proximité, des bureaux d'accueil et d'information et des directeurs délégués responsables de pôles économiques.

Le succursales qui ne comportent pas de centre de traitement partagé sont dites « succursales de présence de place ».

3. Activités du réseau

Le réseau exerce les métiers de la Banque de France qui nécessitent une présence sur le territoire métropolitain³ ; à titre principal :

- gestion de la monnaie fiduciaire,
- enquêtes de conjoncture,
- analyse, collecte et diffusion d'informations sur les entreprises non financières, missions comportant notamment la cotation et l'accompagnement des entreprises,
- médiation du crédit,
- secrétariat des commissions de surendettement,
- gestion de la procédure de droit au compte,
- droits d'accès aux fichiers gérés par la Banque de France,
- information générale sur les pratiques et les opérations bancaires,

² Par exception, dans les départements du Nord et du Rhône, l'activité de gestion de la monnaie fiduciaire est exercée au sein de centres fiduciaires qui constituent des unités autonomes placées sous l'autorité d'un directeur directement rattaché à la direction régionale.

³ Les métiers de la Banque exercés en outre-mer relèvent de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer ou de l'Institut d'émission d'outre-mer.

-
- accueil physique et téléphonique des publics et réponses à leurs courriers postaux et électroniques,
 - éducation économique et financière des publics,
 - missions de contrôles déléguées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers,
 - actions de place visant à donner de la visibilité et à renforcer l'influence de la Banque.

Pour les besoins de sa gestion, le réseau a également des responsabilités portant sur des fonctions transversales :

- gestion des ressources humaines et formation,
- budget et contrôle de gestion,
- immobilier et sécurité/sûreté,
- gestion des infrastructures et ressources informatiques de proximité,
- contrôle et maîtrise des risques. »

Le Directeur général
des Services à l'économie et du Réseau

Le Secrétaire général

E. Lacourrège

G. Vaysset